

SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022)

Une formule liée à la performance des 50 entreprises avec les meilleures notations environnement selon l'organisme CDP parmi les 200 plus grandes capitalisations de l'indice Euronext Eurozone 300



Eligibilité : Assurance Vie - Compte-Titres Ordinaire (CTO) - Plan d'Epargne en Actions (PEA) - Plan d'Epargne Retraite Individuelle en Compte-Titres Ordinaire (PERI CTO)

Durée : 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans en fonction de l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75%.

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) comporte un risque de perte en Capital et constitue une alternative à un investissement risqué de type purement "actions". En souscrivant à ce fonds, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé en contrepartie d'une protection en cas de baisse à échéance de l'indice jusqu'à 40 %. **En cas de baisse de l'indice de plus de 40 % à l'échéance de 8 ans, l'investisseur subira l'intégralité de la baisse de l'indice.**

La durée de vie maximum du fonds est de 8 ans avec une sortie conditionnelle à 2 ans, 4 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 8 ans.

* Commercialisation du 17 mai au 19 août 2022 (Assurance Vie)
ou jusqu'au 26 août 2022 (CTO/PEA/PERI CTO)

Sélection Euro Environnement (Mai 2022)

Réchauffement climatique, gestion durable de la ressource en eau, déforestation... Parce que les grandes entreprises ont un rôle-clé à jouer dans la transition écologique, Sélection Euro Environnement (Mai 2022) investit dans des entreprises de la zone Euro sélectionnées pour leur comportement environnemental (sur la base des notations d'un organisme indépendant), via l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75%.

Une sélection d'entreprises de la zone Euro aux bonnes pratiques environnementales

Vous souhaitez donner du sens à votre épargne ? Sélection Euro Environnement (Mai 2022) est un fonds à formule responsable qui vous permet d'investir sur une sélection de 50 entreprises de la zone Euro (parmi les 200 plus grandes capitalisations de l'indice Euronext Eurozone 300) **les mieux notées par l'organisme indépendant CDP sur 3 piliers environnementaux : le climat, la gestion durable de l'eau et la déforestation.**

Il s'agit ainsi d'accompagner, parmi les 200 plus grandes entreprises de la zone Euro, celles qui sont **les plus avancées dans leur transition environnementale au regard de ces 3 piliers au sein de leur secteur d'activité.**

Un investissement responsable lié à un indice environnemental européen

Concrètement, Sélection Euro Environnement (Mai 2022) **investira dans les actions composant l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75%**, sur lequel porte la formule (Cf. page 4), mais aussi dans plusieurs instruments financiers à terme pour obtenir la formule à l'échéance. L'actif du fonds ne sera donc pas en permanence investi à 100 % dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation de ces instruments financiers.

i L'Indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% regroupe les **50 entreprises de la zone Euro les plus respectueuses de l'environnement (sur la base des notations de l'organisme CDP), parmi les 200 plus grandes capitalisations de la zone Euro.** A noter que cette sélection est revue chaque année, pour tenir compte notamment des éventuels progrès ou reculs des entreprises sur ces pratiques.

Une notation effectuée par une O.N.G. de référence

Afin de permettre la sélection des valeurs composant l'Indice, l'organisme indépendant CDP **procède à une analyse approfondie de l'impact environnemental réel des entreprises.**

L'ensemble de la chaîne de valeurs est étudié, depuis l'approvisionnement (stratégie environnementale des fournisseurs, traçabilité des matières premières...) jusqu'à la distribution et la consommation de produits finis (utilisation des produits vendus, traitement des produits en fin de vie...).

Un focus sur trois enjeux majeurs : climat, eau et forêt

Le **niveau de transition écologique** des entreprises est évalué dans trois domaines-clés :

- **Climat** : réduction d'émissions de gaz à effet de serre, utilisation d'énergies renouvelables, stratégie long terme en ligne avec l'accord de Paris, rémunération des dirigeants indexée sur une réduction des impacts négatifs...
- **Gestion durable de la ressource en eau** : réduction de la consommation d'eau en zone à stress hydrique, mesure de la pollution de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage...
- **Déforestation** : certification et traçabilité des matières premières à l'origine de la déforestation (soja, huile de palme, bois, élevage, etc), objectif de zéro déforestation, restauration et protection des écosystèmes forestiers...



CDP (Carbon Disclosure Project) est une ONG (Organisation non gouvernementale) à but non lucratif de référence spécialisée dans le reporting environnemental.

Créée en 2000, elle gère aujourd'hui la plus grande base de données environnementales des entreprises au monde. Son objectif : inciter les entreprises à rapporter leur impact environnemental.

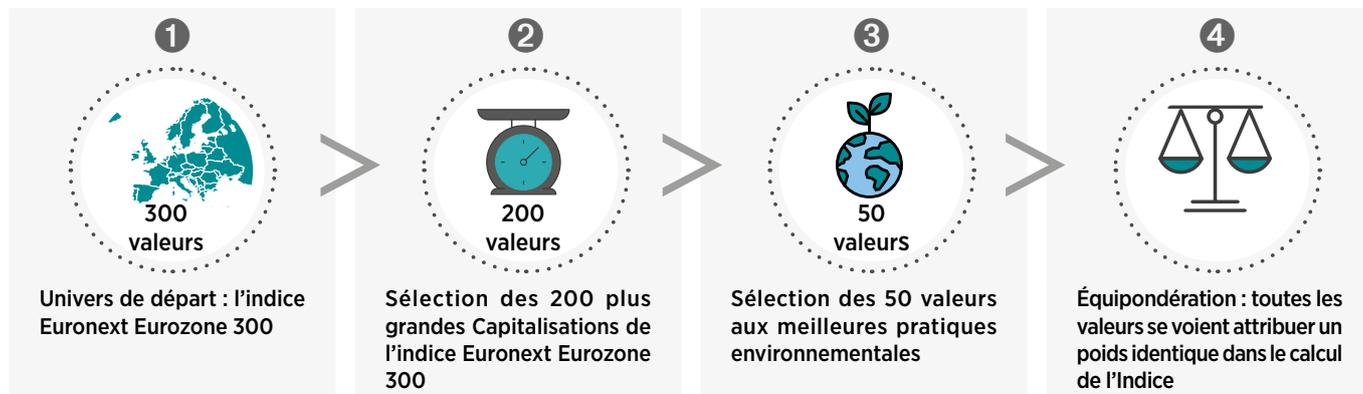
En 2020, plus de 10 000 entreprises dans le monde ont rapporté des données au CDP.

www.cdp.net

Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% : un focus sur l'indice

Calculé et publié par Euronext, cet indice boursier ("l'Indice") est composé des 50 entreprises aux meilleures pratiques environnementales (sur la base des notations de l'organisme indépendant CDP) parmi les 200 plus grandes capitalisations de l'indice Euronext Eurozone 300.

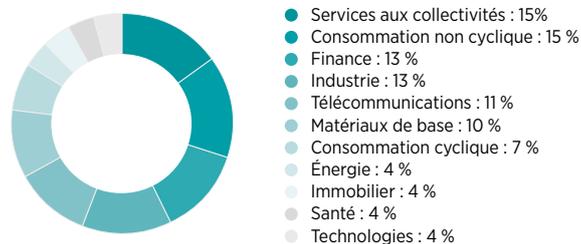
Une sélection des valeurs en 4 étapes



Une notation environnementale réalisée par l'organisme indépendant CDP

Le CDP effectue une **notation des entreprises sur des piliers environnementaux (climat, gestion durable de l'eau, déforestation)** selon leur secteur d'activité. Puis Euronext sélectionne dans l'Indice les 50 entreprises obtenant la meilleure moyenne sur ces trois notations.

Une diversification sur de multiples secteurs au 25 avril 2022



Une repondération trimestrielle et une recomposition annuelle

Chaque trimestre, les 50 valeurs composant l'Indice sont repondérées afin que toutes continuent à représenter le même poids au sein de l'Indice. En effet, le poids de chaque valeur au sein de l'indice a pu augmenter ou diminuer au cours du trimestre en fonction de son niveau de performance. Et chaque année, la composition de l'Indice est revue.

Quelles entreprises composent l'indice au 25 avril 2022 ?

| | | | | |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------|
| Telefonica SA | Iberdrola SA | Linde PLC | Ferrovial SA | Caixabank SA |
| Bayer AG | Symrise AG | Deutsche Telekom AG | Klepierre SA | SAP SE |
| Heineken NV | Snam SpA | Anheuser Busch Inbev SA | Koninklijke DSM NV | HeidelbergCement AG |
| Terna Rete Elettrica Nazionale SpA | Air Liquide | Eni SpA | GEA Group AG | Intesa Sanpaolo SpA |
| Cellnex Telecom SA | Danone SA | AXA SA | KBC Groep NV | Schneider Electric SE |
| EDP Energias de Portugal SA | Orange SA | Capgemini SE | E.ON SE | UniCredit SpA |
| Carrefour SA | Unilever PLC | Engie SA | L'Oreal SA | Signify NV |
| Unibail-Rodamco-Westfield SE | Enel SpA | Hermes International SCA | CRH PLC | Kering SA |
| Koninklijke KPN NV | Jeronimo Martins SGPS SA | LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | Basf SE | Koninklijke Philips NV |
| Red Electrica Corporacion SA | UPM-Kymmene Oyj | Banco Santander SA | BNP Paribas SA | Worldline SA |

Le calcul de l'Indice

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an.

Si les dividendes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre d'information, le taux de rendement moyen des dividendes payés par les actions de l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 4,10 %*.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext CDP Environment Eurozone EW calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euronext CDP Environment Eurozone EW calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 25/04/2012 au 25/04/2022 (source www.euronext.com)

► Pour plus d'informations sur l'Indice :

www.euronext.com (Symbole: EZEN3)

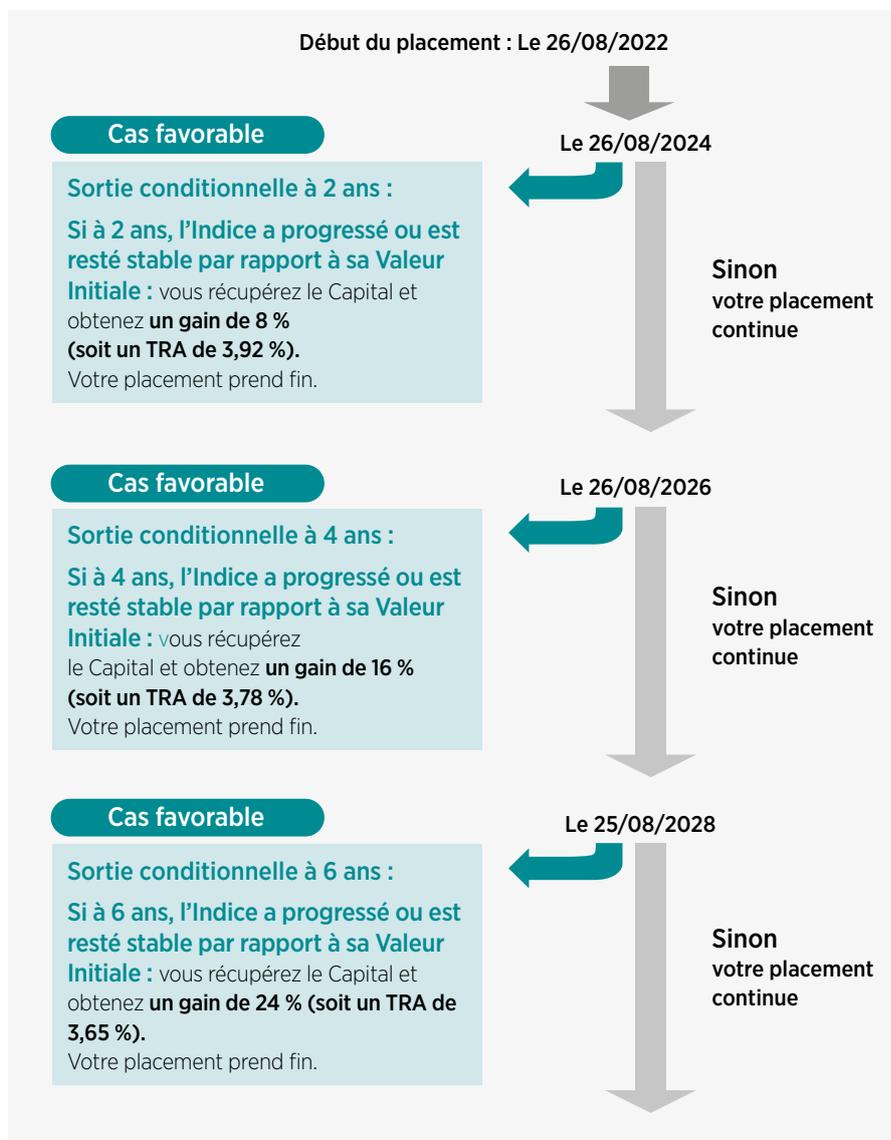
La Formule : une performance et une durée liées à l'évolution de l'Indice

La durée de placement ainsi que la performance de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) dépendent de l'évolution de son Indice (Cf. descriptif de l'Indice page 3). Ainsi, la formule prend automatiquement fin au bout de 8 ans, ou au bout de 2 ans, 4 ans, ou 6 ans si la formule se réalise de manière anticipée.

Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence, les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule.

Le calcul de l'évolution de l'Indice à 2, 4, 6 et 8 ans est précisé en page 8. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 26 août 2022 à la date d'échéance concernée (26/08/2024, 26/08/2026, 25/08/2028 ou 26/08/2030).



Le 26/08/2030

Cas défavorable

Si à 8 ans, l'Indice a baissé au-delà de 40 % : vous subissez une **perte en Capital** égale à la baisse de l'indice.

Cas médian

Si à 8 ans, l'Indice a baissé jusqu'à 40 % : vous bénéficiez de la **protection du Capital (soit un TRA de 0 %)**.
Vous récupérez donc votre Capital.

Cas favorable

Si à 8 ans, l'Indice a progressé ou est resté stable : vous récupérez le Capital et obtenez **un gain de 32 % (soit un TRA de 3,53 %)**.

Une gestion par des professionnels

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) est un Fonds Commun de Placement, géré par la société de gestion Amundi Asset Management. La performance sera connue à l'échéance, le 26 août 2030 (ou avant, à 2, 4 ou 6 ans si la formule se réalise par anticipation). Il est toutefois recommandé de faire régulièrement le point avec votre conseiller sur la situation de vos placements.

Une perte en Capital, en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40 %¹

Si l'Indice a baissé à 2 ans, puis à 4 ans, puis à 6 ans, et a baissé à 8 ans de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale, alors vous subissez une perte en Capital équivalent à la baisse de l'Indice.

Une protection du Capital, en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 %¹

Si l'Indice a baissé à 2 ans, puis à 4 ans, puis à 6 ans, et a baissé à 8 ans jusqu'à 40 % par rapport à sa Valeur Initiale, alors la Valeur Liquidative de Référence vous est restituée¹.

Une performance fixe et plafonnée¹, en cas de stabilité ou de hausse de l'Indice¹

À la première des 4 dates (26/08/2024, 26/08/2026, 25/08/2028 ou 26/08/2030) où l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% est positive ou nulle, le placement prend automatiquement fin et vous bénéficiez d'une performance fixe, plafonnée et connue à l'avance.

INCONVÉNIENTS

- Le Capital n'est pas garanti.
- L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans, selon l'évolution de Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% (l'Indice). Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la date de la Valeur Liquidative Finale².
- Le gain fixe est limité à 4 %¹ multiplié par le nombre d'années écoulées⁵, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40 % à 8 ans, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative de Référence¹⁻³ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en Capital qui sera alors d'au moins 40 %.
- L'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% est calculé, dividendes brut réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 3,75 % par an.

AVANTAGES

- Si, à une date anniversaire à 2, 4, 6 ou 8 ans, la performance de l'Indice est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe⁴ de 4 %¹ multiplié par le nombre d'années écoulées.
- Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la Performance 8 Ans de l'Indice est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 40 %, l'investisseur bénéficie 26 août 2030 de la Valeur Liquidative de Référence¹⁻³.

1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 17 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus.

2. Définition précise au paragraphe "Description de la formule" du Prospectus du fonds.

3. La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute Valeur Liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 17 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus.

4. Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

5. Soit un Taux de Rendement Annuel de 3,92 % à 2 ans, de 3,78 % à 4 ans, de 3,65 % à 6 ans et de 3,53 % à 8 ans. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 26 août 2022 à la date d'échéance concernée (26/08/2024, 26/08/2026, 25/08/2028 ou 26/08/2030).

Illustration des scénarios

"Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les simulations ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales"

Scénario défavorable

- A 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- A 8 ans, l'Indice a baissé au-delà de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale : vous subissez une perte en Capital égale à la baisse de l'indice¹.

Dans cet exemple, la performance finale de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) serait de - 55 %, soit un rendement annuel de - 9,50 %¹.

Scénario médian

- A 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- A 8 ans, l'Indice a baissé jusqu'à 40 % par rapport à sa Valeur Initiale : vous bénéficiez de la protection du Capital. Vous récupérez donc le Capital¹.

Dans cet exemple, la performance finale de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) serait de 0 %, soit un rendement annuel de 0 %¹.

Scénario favorable

Sortie conditionnelle à 4 ans

- A 2 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule est donc prolongée de 2 ans.
- A 4 ans, l'Indice a progressé ou est resté nul par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous récupérez le Capital et obtenez un gain de 16 % (soit un TRA de 3,78 %)¹⁻².

Votre placement prend fin.

Scénario favorable

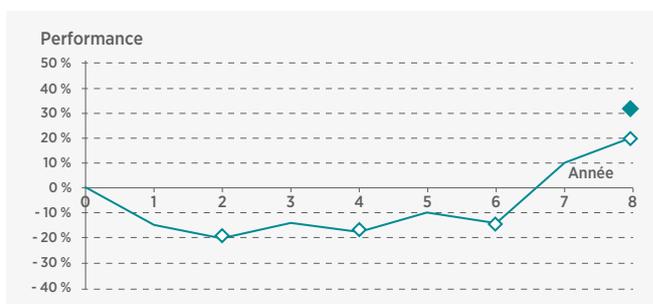
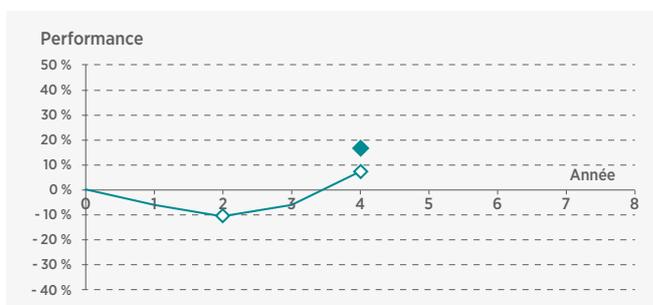
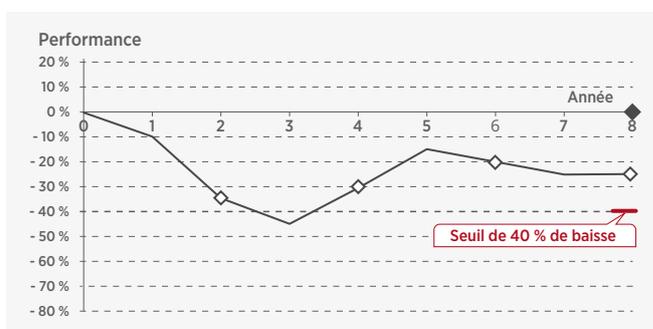
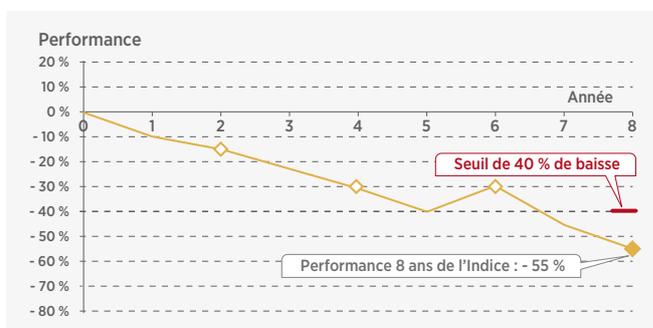
Sortie à 8 ans

- A 2 ans, 4 ans et 6 ans, la performance de l'Indice a été négative. La formule se réalise donc à 8 ans.
- A 8 ans, l'Indice a progressé ou est resté nul par rapport à sa Valeur Initiale :

Vous récupérez le Capital et obtenez un gain de 32 % (soit un TRA de 3,53 %)¹⁻².

Votre placement prend fin.

- ◆ Performances de l'Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75 % (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Sélection Euro Environnement (Mai 2022)



1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 17 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 26 août 2022 à la date d'échéance concernée (26/08/2024, 26/08/2026, 25/08/2028 ou 26/08/2030).

2. Correspondant à 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées.

Quelles sont les spécificités de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et l'éventuelle cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) viennent diminuer le nombre de parts de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Sélection Euro Environnement (Mai 2022).

Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, la valorisation de la part du contrat nette investie sur le support Sélection Euro Environnement (Mai 2022) sera :

| Scénario | Valorisation nette | Performance nette | Taux de rendement annuel net |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|
| A 2 ans, le 26/08/2024, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale. | 105,85 % | 5,85 % | 2,88 % |
| A 4 ans, le 26/08/2026, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale. | 111,43 % | 11,43 % | 2,74 % |
| A 6 ans, le 25/08/2028, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale. | 116,75 % | 16,75 % | 2,62 % |
| A 8 ans, le 26/08/2030, l'Indice a progressé ou est resté stable par rapport à sa Valeur Initiale. | 121,80 % | 21,80 % | 2,50 % |
| A 8 ans, le 26/08/2030, la baisse de l'Indice est comprise entre 0 et - 40 % par rapport à sa Valeur Initiale. | 92,27 % | -7,73 % | -1,00 % |
| A 8 ans, le 26/08/2030, la baisse de l'Indice est supérieure à - 40 % par rapport à sa Valeur Initiale (exemple : baisse de - 55 %) | 41,52 % | -58,48 % | -10,40 % |

Ces exemples de rendements ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'impact de l'éventuelle garantie complémentaire en cas de décès.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Sélection Euro Environnement (Mai 2022), en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de Capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité, disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

Questions / Réponses

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) est un fonds à formule "responsable". Qu'est-ce que cela signifie ?

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) a une **approche engageante et significative sur une thématique "responsable"**, conformément aux directives de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- **Orientation de l'investissement** : le fonds participe au développement des économies françaises et européennes en investissant dans les 50 entreprises avec les meilleures notations environnementales selon l'organisme CDP, parmi les 200 plus grandes capitalisations de l'indice Euronext Eurozone 300.
- **Traçabilité des fonds levés** : les fonds levés sont alloués à l'achat des actions des entreprises de l'Indice, sélectionnées selon la notation CDP pour leur niveau de transition environnementale.
- **Sélection des entreprises** : la méthodologie de sélection est robuste, mesurable et conforme aux doctrines de l'AMF en matière de prise en compte des critères extra-financiers.
- **Transparence** : un reporting est régulièrement publié pour permettre de suivre les entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

Comment est calculée l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% ?

À chaque date d'échéance potentielle, c'est-à-dire tous les deux ans, **on calcule la performance de l'Indice** en mesurant son évolution depuis le début du placement, soit :

$$\frac{\text{(Valeur à l'Echéance (tous les deux ans) - Valeur Initiale)}}{\text{Valeur Initiale}}$$

- **La Valeur Initiale** de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture en date du 30 août 2022, 31 août 2022, 1^{er} septembre 2022, 2 septembre 2022 et du 5 septembre 2022.
- **La Valeur à l'Echéance**, tous les deux ans, correspond au cours de clôture de l'Indice aux dates suivantes : À 2 ans : 8 août 2024, à 4 ans : 10 août 2026, à 6 ans : 9 août 2028 ou à 8 ans : 22 août 2030.

Puis-je choisir la durée de mon placement ?

Non, **la durée de Sélection Euro Environnement (Mai 2022) est automatiquement déterminée par l'évolution de l'Indice.**

Une échéance anticipée est automatiquement prévue si l'évolution de ce dernier est positive ou nulle à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans. Dans le cas contraire, la durée de placement est de 8 ans.

Puis-je perdre une partie de mon Capital ?

Oui, si au terme des 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale et qu'il n'est pas arrivé à échéance par anticipation à 2, 4 ou 6 ans. L'intégralité de la baisse de l'indice est alors répercutée sur la valeur du Capital investi¹.

En cas de sortie anticipée (rachats, arbitrages, décès), hors échéance conditionnelle réalisée à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans (du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Sélection Euro Environnement (Mai 2022) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

Mon investissement reste-t-il disponible à tout moment ?

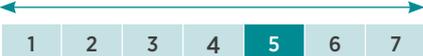
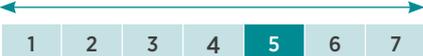
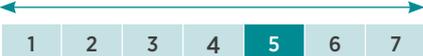
Sélection Euro Environnement (Mai 2022) est construit dans la perspective d'un **investissement pour une durée de 8 ans maximum.**

En cas de rachat et autre cas de sortie anticipée (hors échéance conditionnelle réalisée à 2 ans ou 4 ans ou 6 ans du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), **la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là**, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable a priori. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire Sélection Euro Environnement (Mai 2022) que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 17 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) sont calculés sur la période allant du 26 août 2022 à la date d'échéance concernée (26/08/2024, 26/08/2026, 25/08/2028 ou 26/08/2030).

Carte d'identité

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| Code ISIN | FR0014009U72 | | | | | | | | |
| Commercialisation | Assurance vie : 17 mai au 19 août 2022 PEA, CTO et PERI CTO : 17 mai au 26 août 2022 | | | | | | | | |
| Éligibilité | Assurance vie, CTO (Compte-titres ordinaire), PEA (Plan d'Épargne en Actions) et PERI CTO en gestion libre (Plan d'Épargne Retraite Individuelle) | | | | | | | | |
| Durée de placement recommandée | 8 ans, ou en cas de stabilité ou de hausse des marchés : 2 ans, 4 ans ou 6 ans | | | | | | | | |
| Nature juridique | OPCVM | | | | | | | | |
| Classification AMF | Fonds à formule | | | | | | | | |
| Société de gestion | Amundi Asset Management | | | | | | | | |
| Indice de référence | Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3.75% Suivez l'évolution de l'Indice sur : www.euronext.com (Symbole: EZEN3) | | | | | | | | |
| Frais d'entrée | Assurance vie : Néant. Frais sur versements ou arbitrage : Cf. contrat PEA, CTO et PERI CTO : 2 % maximum | | | | | | | | |
| Frais de gestion maximum | 2,5 % TTC (pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion) | | | | | | | | |
| Frais de sortie : | À l'échéance : néant (qu'elle ait lieu à 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans) Entre le 17 mai 2022 inclus et le 26 août 2022 inclus : néant 1 % acquis au fonds aux autres dates | | | | | | | | |
| Indicateur de risque* | <table><tr><td>Risque plus faible</td><td>Risque plus élevé</td><td rowspan="2">* Correspondant au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Veuillez vous y référer. N'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".</td></tr><tr><td>rendement potentiellement plus faible</td><td>rendement potentiellement plus élevé</td></tr><tr><td colspan="3"></td></tr></table> | Risque plus faible | Risque plus élevé | * Correspondant au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Veuillez vous y référer. N'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". | rendement potentiellement plus faible | rendement potentiellement plus élevé |  | | |
| Risque plus faible | Risque plus élevé | * Correspondant au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Veuillez vous y référer. N'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". | | | | | | | |
| rendement potentiellement plus faible | rendement potentiellement plus élevé | | | | | | | | |
|  | | | | | | | | | |

A propos d'Amundi

N° 1
de l'investissement responsable en Europe¹

847 milliards
d'euros d'encours en investissement responsable¹

A+
Notation par les PRI (Nations Unies)²

1. Source : Amundi au fin décembre 2021

2. Source : UN PRI, Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable 2019

L'environnement, enjeu majeur du 21^e siècle

Changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux : depuis les années 1970, l'intensification des activités humaines a conduit à une accélération des problématiques environnementales.

Les grandes entreprises sont au cœur des questions environnementales

Avec l'exploitation des ressources naturelles et le recours massif aux énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz), **les grandes entreprises sont les premières responsables des impacts environnementaux**¹. Leur transition écologique est nécessaire pour permettre de s'orienter vers un monde bas carbone, durable et résilient.

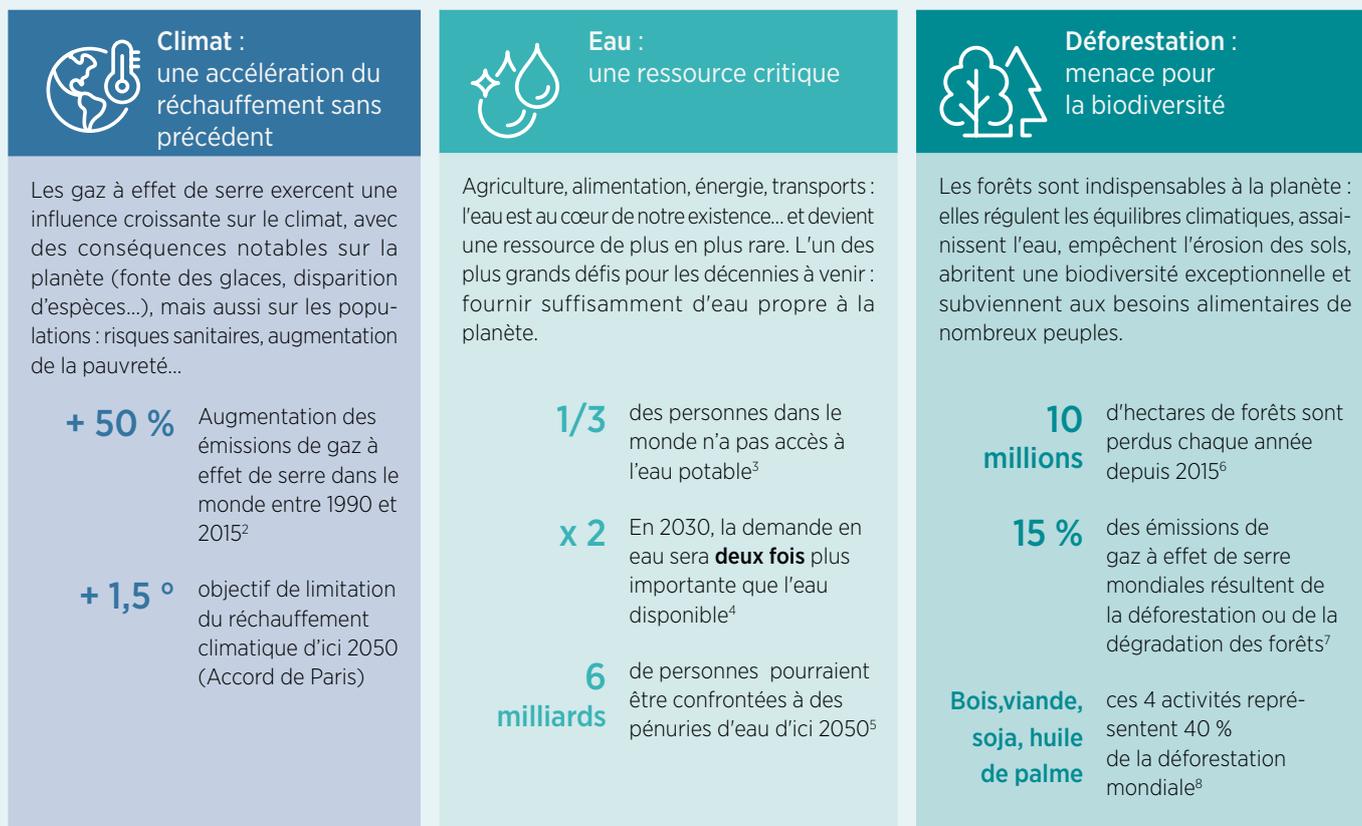
La transition écologique, pour un développement durable de nos sociétés

Pour pouvoir apporter une réponse efficace aux enjeux environnementaux, **les modèles économiques et sociaux doivent être transformés durablement et en profondeur** :

- **Transition énergétique** : réduction de la consommation d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables...
- **Transition industrielle** : production locale de biens durables, réparables et recyclables.
- **Transition agro-alimentaire** : remplacement de l'agriculture industrielle énergivore par une agriculture biologique.

Vers plus de transparence dans les données environnementales

Le développement d'une **information fiable et standardisée sur les comportements environnementaux des entreprises** permet d'inciter et d'accompagner ces mutations : sensibilisation des consommateurs, encouragement des entreprises dans leurs efforts ("on ne peut gérer que ce que l'on mesure"), meilleure détection des entreprises les plus responsables...



1 The CDP Carbon Majors Report, 2017

2 GIEC, "Global warming of 1.5°C"

3 UNICEF et OMF, "Progress on drinking water, sanitation and hygiene: 2000-2017"

4 WRI, "Achieving abundance : understanding the cost of a sustainable water future", 2020

5 UNESCO, "World Water Assessment Programme", 2018

6 FAO, Évaluation des ressources forestières mondiales, 2020

7 WWF, 2020

8 WRI, 2021

Le Fonds est géré par Amundi Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF").

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil ou recommandation en investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du fonds à formule **Sélection Euro Environnement (Mai 2022)**, agréé par l'AMF le 20 avril 2022, dont le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Les caractéristiques principales de ce Fonds à formule sont mentionnées dans la documentation réglementaire disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le fonds présente un risque de perte en Capital : voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus de **Sélection Euro Environnement (Mai 2022)**.

La distribution de ce Fonds est strictement limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce Fonds.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.fr et dans le prospectus du fonds décrit dans ce document.

Sélection Euro Environnement (Mai 2022) vous est proposé dans les contrats multi supports d'assurance vie et de Capitalisation. Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les dispositions complètes de votre contrat d'assurance vie figurent dans la notice d'information de ces contrats et dans les conditions générales valant note d'information pour le contrat de Capitalisation.

Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier, sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT - filiale du groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036, Société par actions Simplifiée au Capital de 1 143 615 555 €, Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris, 437 574 452 RCS Paris.

PREDICA - Entreprise régie par le Code des assurances, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris.

Informations réputées exactes en avril 2022.

Crédit photo : Gettyimages.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022)

Code ISIN : (C) FR0014009U72

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

non garanti en capital

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

La formule du FCP SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022) est construite pour une durée de 8 ans maximum à compter du 26 août 2022.

Cette formule est susceptible d'être remboursée en année 2, 4, 6 ou 8, à des dates prédéfinies, en fonction de l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% ("l'Indice"), indice composé des 50 entreprises les plus respectueuses de l'environnement selon l'organisme de notation extra-financière indépendant CDP parmi les 200 entreprises les plus importantes en terme de capitalisation boursière de l'indice Euronext® Eurozone 300. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 3,75 % par an.

En année 2, 4, 6 ou 8, si la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, est positive ou nulle, alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliquent plus) :

La Valeur Liquidative Finale⁽⁵⁾ est alors égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽²⁾ (hors frais d'entrée) augmentée d'un gain fixe⁽³⁾ de 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁴⁾.

Sinon, si en année 8, la performance⁽¹⁾ de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, est négative :

La Valeur Liquidative Finale⁽⁵⁾ est alors égale à :

- o si l'Indice a baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽²⁾ (hors frais d'entrée) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, qui sera alors d'au moins 40% ;
- o si l'Indice a baissé de moins de 40% à l'issue des 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative de Référence⁽²⁾ (hors frais d'entrée).

Le fonds est géré de manière indicielle par rapport à l'Indice par le biais d'une réplification directe en investissant environ 100% de son actif dans les actions de l'Indice aux Dates de Constatation Initiale⁽¹⁾ et en restant à tout moment investi dans les actions de l'Indice. Le Fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant qui permet de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100% en permanence dans les actions composant l'Indice du fait de l'utilisation des dérivés.

L'OPCVM est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le fonds adopte une approche en sélectivité par rapport à son univers d'investissement, l'indice Euronext® Eurozone 300, en excluant au minimum 20% des entreprises les moins respectueuses de l'environnement. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation sur des critères extra-financiers.

Limitations de l'approche retenue : l'approche en sélectivité n'exclut aucun secteur d'activité a priori et l'OPCVM peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Le fonds intègre le facteur environnement dans son processus d'investissement à l'exclusion des autres facteurs de durabilité.

| Avantages de la formule | Inconvénients de la formule |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Si, à une date anniversaire à 2, 4, 6 ou 8 ans, la performance de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, l'investisseur bénéficie d'un gain fixe⁽³⁾ de 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁴⁾. • Sinon, dans le cas où la formule n'a pas été réalisée par anticipation et où la performance à 8 ans⁽¹⁾ de l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie le 26 août 2030 de la Valeur Liquidative de Référence⁽²⁾. | <ul style="list-style-type: none"> • Le capital n'est pas garanti • L'investisseur ne connaît pas a priori l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4, 6 ou 8 ans, selon l'évolution de l'Indice. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à la Valeur Liquidative Finale⁽¹⁾. • Le gain fixe est limité à 4 % multiplié par le nombre d'années écoulées⁽⁴⁾, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, en raison du mécanisme de plafonnement des gains. • Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative de Référence⁽²⁾ diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en capital qui sera alors d'au moins 40%. • L'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75% est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 3,75 % par an. Si les dividendes distribués, sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. |

⁽¹⁾ définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus du fonds.

⁽²⁾ la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 17 mai 2022 et le 26 août 2022 inclus.

⁽³⁾ appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

⁽⁴⁾ soit un rendement annuel de 3,92 % à 2 ans, 3,78 % à 4 ans, 3,65 % à 6 ans et 3,53 % à 8 ans.

⁽⁵⁾ Le fonds étant investi en actions de l'Indice, la date de valeur liquidative finale pourrait être décalée en cas d'impossibilité de vendre les actions en portefeuille (perturbation du marché, suspension de la cotation d'une ou plusieurs actions ou absence de liquidité sur certaines actions). Le décalage de la valeur liquidative finale sera toutefois limité à un mois et ne remettra pas en cause l'application de la formule.

Pour plus de précisions sur la formule et l'Indice, veuillez vous reporter au Prospectus du fonds.

SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022) est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unités de compte.

Pour plus de précisions sur la formule et l'indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 3,75%, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022) est éligible au PEA et à un support d'un contrat d'assurance vie en unité de compte.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : En investissant dans SELECTION EURO ENVIRONNEMENT (MAI 2022), votre horizon de placement est de 8 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule (26 août 2024, 26 août 2026, 25 août 2028 ou 26 août 2030) selon l'évolution de l'Indice. Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds.

Les différents scénarii exposés ci-dessous ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>EXEMPLE A : Performance de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)</p> <p>EXEMPLE A : Performance de la formule : -55%</p> <p>seuil de 40% de baisse</p> <p>Performance 8 Ans de l'indice : -55%</p> | <p>Scénario défavorable :</p> <p>Exemple A : Les performances à 2 ans, 4 ans et 6 ans de l'Indice sont négatives, la formule n'a donc pas été réalisée par anticipation. A 8 ans, l'Indice a baissé de plus de 40%. L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €, serait dans cet exemple de 45 €, soit une perte de 55 € et un rendement annuel de -9,50%⁽⁷⁾.</p> |
| <p>EXEMPLE B : Performance de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)</p> <p>EXEMPLE B : Performance de la formule : 0%</p> <p>seuil de 40% de baisse</p> | <p>Scénario médian :</p> <p>Exemple B : Les performances à 2 ans, 4 ans et 6 ans de l'Indice sont négatives, la formule n'a donc pas été réalisée par anticipation. La performance à 8 ans de l'Indice est négative mais ce dernier n'a pas baissé de plus de 40% à l'issue des 8 ans. La formule permet à l'investisseur de bénéficier d'une protection du capital (hors frais d'entrée) alors que la performance de l'Indice à 8 ans est négative. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 100 €⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 0%⁽⁷⁾.</p> |
| <p>EXEMPLE C : Performance de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)</p> <p>EXEMPLE C : Performance de la formule : 8,00%</p> <p>EXEMPLE D : Performance de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)</p> <p>EXEMPLE D : Performance de la formule : 16,00%</p> <p>EXEMPLE E : Performance de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)</p> <p>EXEMPLE E : Performance de la formule : 32,00%</p> <p>Plafonnement des gains</p> | <p>Scénario favorable :</p> <p>Exemple C - 2 ans : La performance à 2 ans de l'Indice est positive. La durée de la formule est donc de 2 ans. L'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 8,00% alors que l'indice a progressé de 30%, il ne profite donc pas intégralement de la hausse de l'indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 108 €⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 3,92%⁽⁵⁾.</p> <p>Exemple D - 4 ans : La performance à 2 ans de l'Indice est négative et la performance à 4 ans de l'Indice est positive. La durée de la formule est donc de 4 ans. L'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 16,00%. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 116 €⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 3,78%⁽⁶⁾.</p> <p>Exemple E - 8 ans : Les performances à 2 ans, à 4 ans et à 6 ans de l'Indice sont négatives, la durée de la formule est donc de 8 ans. La performance à 8 ans de l'indice est positive. L'investisseur bénéficie d'un gain fixe de 32,00%. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 132 €⁽⁸⁾, soit un rendement annuel de 3,53%⁽⁷⁾.</p> |

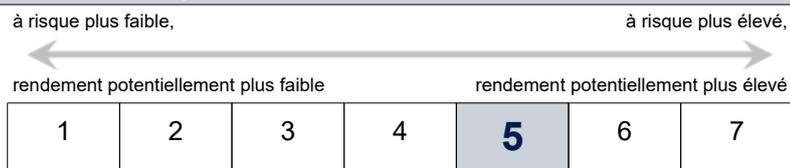
⁽⁵⁾ sur la période du 26 août 2022 au 26 août 2024

⁽⁶⁾ sur la période du 26 août 2022 au 26 août 2026

⁽⁷⁾ sur la période du 26 août 2022 au 26 août 2030

⁽⁸⁾ pour une Valeur Liquidative de Référence de 100 €

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

L'OPCVM a un niveau de risque de 5.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|------------------------|------------------------------------------------|
| Frais d'entrée | 2,00 % |
| Frais de sortie | A l'échéance : néant |
| | Entre le 17 mai 2022 et le 26 août 2022: néant |
| | 1,00 % aux autres dates |

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|-----------------------|----------|
| Frais courants | 1,01 % * |
|-----------------------|----------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le pourcentage des **frais courants** peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation non maîtrisés par la société de gestion, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

* Le pourcentage des frais courants communiqué ici est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commission** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.ca-sicavetfcp.fr.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de votre conseiller habituel.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2022.